

<b>PRODUCTION &amp; DISTRIBUTION - Rétributions et Contributions</b>	
<b>Rétribution pour la Pharmacopée le Formulaire Thérapeutique Magistral (FTM)</b>	
<b>Base légale:articles 1, 1bis, 1ter de l'Arrêté royal du 20 juillet 1993 fixant le montant des contributions visées à l'article 13 bis de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments</b>	
<b>Montants fixés par l'AR du 16 janvier 2006</b>	
<b>Montants applicables à partir du 1er janvier 2016</b>	
FTM pharmaciens	38,22 €
FTM médecins	9,55 €

<b>Pharmacopée</b>
Les éditions belges de la Pharmacopée ne sont plus disponibles. Actuellement, c'est la 8ème édition de la Pharmacopée européenne qui est d'application. Elle est disponible à l'EDQM (Strasbourg),

**Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0021942-20 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé**  
**IBAN CODE: BE28 6790 0219 4220**  
**BIC/ Swift code: PCHQBEBB**